

Bibliothèques de Rouen

ANNEXE AU REGLEMENT DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES Charte de consultation des services multimédia [PROJET]

Le réseau des bibliothèques municipales de Rouen offre des services multimédia dans l'ensemble de ses sites. Il s'agit notamment de :

- la consultation du portail des bibliothèques et du catalogue informatisé
- la consultation de CD/DVD-ROM en réseau
- la consultation des collections d'images numérisées (base iconographique, jeux, présentations multimédia)
- la consultation d'Internet

Cette offre de services répond aux missions de la bibliothèque en terme d'accès du public à l'information, à la formation et à la culture. L'offre de services multimédia est à la fois une ressource documentaire permettant de satisfaire des besoins d'information et de formation et une offre de loisir culturel.

1. Conditions d'accès.

-L'accès à l'ensemble des services informatisés proposés sur les postes de consultation publique au sein des bibliothèques de Rouen, est gratuit et ouvert à tous les publics.

-Seule la consultation d'Internet implique une inscription préalable auprès de la bibliothèque :

- Tout usager inscrit à la bibliothèque a donc, de droit, l'accès à Internet. Ce service n'est cependant pas disponible pour les cartes d'abonnement collectives prises par des organismes.

-Un usager ne souhaitant pas s'inscrire à la bibliothèque mais uniquement consulter Internet doit demander à la bibliothèque une carte d'accès à Internet. Les identifiants (code utilisateur, mot de passe) nécessaires pour la consultation d'Internet sur les postes autorisés lui sont alors communiqués.

-Cette carte, qui est gratuite, ne permet pas d'emprunter des documents. Elle est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité.

-La consultation d'Internet implique l'acceptation de la présente charte et du règlement des bibliothèques.

-La consultation d'Internet par les mineurs nécessite la signature d'une autorisation parentale.

-Comme l'ensemble des postes publics, les postes Internet sont accessibles librement. Cependant, ils nécessitent une authentification préalable. Afin de faciliter la disponibilité des postes, l'accès à Internet est limité à une durée maximale par semaine et par personne. Cette limitation est gérée automatiquement par le système informatique.

-Il est possible de réserver un poste par téléphone ou sur place.

-L'utilisation des postes est limitée à 2 personnes par poste.

2. Engagement de l'utilisateur

-Les données d'identification sont personnelles, et la préservation de leur confidentialité est de la responsabilité de l'utilisateur. Ces données ne peuvent être cédées à un tiers, même à titre exceptionnel.

-Tous les services d'Internet sont autorisés, à l'exception de ceux nécessitant le téléchargement d'un programme complémentaire.

-La Ville de Rouen ne saurait être tenue responsable de la sécurisation des informations envoyées sur des sites commerciaux.

-Matériels :

L'utilisateur des postes multimédias s'engage, par la présente charte, à ne pas modifier la configuration des matériels mis à sa disposition : l'installation ou la désinstallation de programmes par téléchargement ou apport personnel, la tentative de transmission de virus ou de tout programme pouvant affecter le bon fonctionnement des matériels, la modification de paramètres, l'utilisation du poste aux fins de modifier ou altérer des sites web distants sont interdites.

Toute tentative de modifier le paramétrage ou d'outrepasser le logiciel installé sera considérée comme une tentative d'intrusion au sens de l'article 323-1 à 323-5 du Code Pénal. Selon la gravité des faits, l'utilisateur sera exclu temporairement ou définitivement du service, voire de la bibliothèque, sans préjudice des poursuites pénales qui pourrait être entreprises en cas de dommages subis par le matériel ou les logiciels.

-Consultation :

L'utilisateur des postes multimédias s'engage à ne pas consulter de sites qui entreraient en contradiction avec les lois en vigueur concernant l'incitation à la violence et à la haine raciale, les sites à caractère révisionniste ou négationniste, les sites pédophiles ou à caractère pornographique, et plus généralement tous sites diffusant des informations ou encourageant des pratiques contraires aux lois françaises et directives européennes, et aux missions des bibliothèques.

La bibliothèque étant un lieu public, l'utilisateur doit veiller aux contenus visibles sur les écrans pour ne pas heurter la sensibilité des autres usagers, notamment les mineurs.

Les usagers sont informés que la Ville dispose de différents moyens pour vérifier qu'il n'est pas fait d'usages illicites de ce service. Le personnel de la bibliothèque peut mettre immédiatement fin à la connexion en cas de contravention au règlement et à la présente charte.

-Tout utilisateur qui ne respecterait pas ces règles s'expose, au-delà de l'interruption immédiate de sa connexion, à une exclusion définitive avec retrait de sa carte d'adhérent sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé de sa part. Il s'expose par ailleurs à d'éventuelles poursuites de plaignants qui s'estimeraient lésés ou victimes de ses agissements.